

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 12 mars 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LES PÊCHERIES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 11 mars, de la motion de M. Fraser: Que le projet de loi C-32, tendant à modifier la Loi sur les pêcheries, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts.

M. Manly: Monsieur le Président, je voudrais simplement faire quelques observations au sujet du discours que le député de Kenora-Rainy River (M. Parry) a prononcé hier soir.

M. le Président: C'est la période réservée aux questions, aux observations et aux réponses.

M. Manly: C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai entendu le député souligner qu'au début de sa carrière, il avait été matelot sur un navire de la mission de l'Église Unie, le *Thomas Crosby V*. Même si le député est assis derrière mon dos depuis plusieurs mois, j'ignorais que nous avions ce point commun. J'ai également été étroitement en rapport avec l'équipe du *Thomas Crosby V* qui dessert la côte ouest. Ce bateau remonte et redescend la côte nord de la Colombie-Britannique et visite de nombreux ports de pêche très importants qui risquent de subir les conséquences de cette mesure. Depuis l'époque où j'ai travaillé avec l'équipe du *Thomas Crosby V*, plusieurs de ces localités ont beaucoup souffert des changements survenus dans le secteur de la pêche. Je me souviens qu'un grand nombre d'entre elles se sont opposées au plan de permis Davis qui a obligé de nombreux Indiens à abandonner la pêche. Selon le gouvernement de l'époque, ce plan visait à rationaliser l'industrie. En réalité, il a fait un nettoyage par le vide. Les localités comme Klemtu qui avaient une conserverie n'en ont plus. Nous constatons de plus en plus que l'industrie s'est concentrée à Prince Rupert et au sud de la province. Ces dernières années, la région de Port Edward a connu beaucoup de difficultés et l'industrie s'est concentrée de plus en plus dans le sud.

Il y a un facteur très important à considérer au sujet de cette mesure. Nous voudrions que le ministre nous assure que les dispositions qui confient à son ministère et à lui-même des pouvoirs quasi absolus, ne feront pas de tort aux localités de la côte ouest. Le nouveau parti démocratique demande, en fait,

au gouvernement d'examiner ce projet de loi une deuxième fois. Nous sommes censés avoir une Chambre de réflexion. Le NPD ne croit pas vraiment à l'utilité de cette Chambre. Nous croyons que le gouvernement peut revenir sur cette mesure à la Chambre des communes. Nous n'avons pas besoin de la Chambre rouge pour le faire. Voilà pourquoi notre chef a proposé hier une motion tendant à abolir le Sénat. Il est regrettable que le gouvernement conservateur qui, la semaine dernière, se disait prêt à agir, revienne sur sa position. Nous demandons au gouvernement de réexaminer cette mesure une deuxième fois.

Nous reconnaissons qu'à la suite de la décision Collier de l'été dernier, le gouvernement doit faire certaines choses pour rajuster la Loi sur les pêcheries en fonction des besoins. Le ministère des Pêches doit être en mesure de réglementer ce secteur, mais s'il possède ce pouvoir, le secteur de la pêche doit être protégé. Nous ne voulons pas que ce pouvoir soit absolu. Le ministère devrait être en mesure de l'utiliser pour gérer cette industrie en fonction des objectifs écologiques, sociaux et économiques qui seront fixés par les différents intéressés.

Quand le ministre a abordé le sujet en février dernier, il a soulevé une série de questions. En tête de liste venait la participation de l'industrie à la gestion des pêcheries. Il a fait des tentatives en ce sens, mais rien ne nous garantit que cette mesure remédiera aux problèmes de façon directe.

• (1110)

Je vois que vous me faites signe d'arrêter, monsieur le Président. Je félicite le député de Kenora-Rainy River (M. Parry) de son discours. J'exhorte le ministre à réexaminer cette mesure et à nous garantir que nos préoccupations entreront en ligne de compte.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, le projet de loi C-32, tendant à modifier la Loi sur les pêcheries, a été passablement discuté depuis quelques jours, et avec raison, à mon avis. Certains collègues de mon parti ont reproché à la Loi sur les pêcheries de ne pas tenir compte de la nécessité de consulter à fond les participants de l'industrie. Nos intervenants ont fait valoir que les nouvelles modifications qu'on se propose d'apporter à la loi accorderont de vastes pouvoirs au ministre. En fait, il disposera d'un pouvoir absolu.

Il y a lieu de se demander si les pouvoirs dont le ministre est investi ne nuiront pas au secteur de la pêche. Nous ne savons pas au juste comment le ministre les utilisera. On n'a pas l'habitude dans ce secteur des changements très soudains et de la politique qui découleront des dispositions de ce projet de loi.